

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 4 JUILLET 2024

N° 2024-07-10

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 11

Nombre de voix

En exercice : 35
Présentes : 12
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 22

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**
Claude AURIAS

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Jean-Christophe CAMP à Fabienne BARBANSON, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Gilles CREMILLIEUX, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Danièle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Déléguée excusée : Agnès ROSSI

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance

Objet : Espace valléen – Programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêt » 2023-2026 – Choix du prestataire

Montant des dépenses PnrBP	2024	2025
Fonctionnement	- €	- €
Investissement	15 600 €	5 100 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	20 700 €	13 800.00 €
	F.C.T.V.A	3 395.62 €
	Autofinancement Parc	3 504.38 €

Le Plan de financement global de cette action a été validé par le Bureau Syndical le 25 Novembre 2022 par la délibération n°2022-11-11 portant sur le programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêt » 2023-2026 et du plan de financement.

Rapport :

La Présidente expose,

La Maison du Parc propose depuis l'été 2022, un lieu permanent de présentation du territoire des Baronnies provençales et de ses enjeux et un espace dédié à une exposition temporaire « La nuit démesurée ». Celle-ci prendra fin en octobre 2024.

Une exposition temporaire sur la thématique de « La forêt Invisible » viendra en prendre le relais à partir d'avril 2025. Celle-ci sera accompagnée d'une exposition itinérante, d'un outil pédagogique et d'animations culturelles.

Le syndicat mixte du Parc a fait le choix de faire appel à un maître d'œuvre pour la conception des scénographies d'expositions et leurs réalisations.

La consultation a été lancée le 17/05/2024 sur le profil acheteur du Parc.

L'ouverture des plis a été effectuée le 17/06/2023 à 14h en présence de :

- * Marie-Laure GRAVELAT, directrice adjointe ;
- * Celia ARIENTI, chargée de projet communication et médiation éducative et culturelle ;
- * Alexandre VERNIN, chargé de mission culture et patrimoine.

5 offres étaient recevables.

Les critères d'analyse étaient les suivants :

- * 60% la valeur technique de l'offre : Compétences et composition de l'équipe dédiée à ce projet, qualité des méthodes de travail pour le déroulement des phases de conception et appréciation de l'accompagnement du maître d'ouvrage dans ces choix, le caractère créatif et innovant de la proposition, la prise en compte de l'impact environnemental de la structure et des fournisseurs/fournitures, et les moyens proposés pour l'entretien et la maintenance des équipements, les calendrier et délais proposés pour chacune des phases ;
- * 40% le prix de l'offre.

Une analyse des offres a été réalisée le 25 juin 2024 en présence de :

- * Pascale ROCHAS, Vice-Présidente jeunesse, culture et métier d'art ;
- * Celia ARIENTI chargée de projet communication et médiation éducative et culturelle ;
- * Alexandre VERNIN chargé de mission culture et patrimoine.



Au terme de cette analyse, le comité technique propose de retenir le groupement INCLUSIT DESIGN – KAKSI DESIGN qui présente l'offre la mieux-disante au regard des critères de cette consultation. Le coût proposé est de 17 250€ HT et 20 700€ TTC, il est compatible avec le budget de l'opération.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2021-08-01 du 3 juin 2021 approuvant la stratégie espace valléen 2021-2027 ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2022-11-11 du 25 novembre 2022 portant sur le programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêt » 2023-2026 et du plan de financement ;
- ◆ Considérant l'orientation I.2 de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales visant à « Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques » ;
- ◆ Considérant l'orientation III.3 de la charte de la Chartre du Parc naturel régional des Baronnies provençales, visant à « Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès » et l'ensemble de ses sous-mesures ;
- ◆ Considérant l'orientation II.2.1 de la charte de la Chartre du Parc naturel régional des Baronnies provençales, visant à « Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens » ;
- ◆ Considérant l'orientations de la feuille de route 2022-2024 visant à « Mettre en place un dispositif de capitalisation autour des résidences d'artistes » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir la proposition du groupement INCLUSIT DESIGN – KAKSI DESIGN pour un montant de 17 250€ HT et 20 700€ TTC ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché, dans la limite des plafonds fixés par le code de la commande publique.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

